



## Collectif "Droit de Vote 2014" Paris 14<sup>e</sup>



# Droit de vote pour tous les résidents étrangers dès 2014

pour une République ouverte et fraternelle

**Le suffrage universel a été une longue conquête dans l'histoire de la République.**

Si, en 1793, lors de la Révolution, la première République en adopta le principe, il fut réellement mis en œuvre par la II<sup>e</sup> République, après la Révolution de 1848. Mais le suffrage resta limité aux hommes jusqu'en 1944, lorsque fut enfin instauré, à la Libération, le droit de vote pour les femmes. Trente ans plus tard, en 1974, l'âge du droit de vote fut abaissé de 21 à 18 ans.

En 1998, les étranger(e)s citoyen(ne)s des pays de l'Union européenne résidant en France ont été admis(es) au vote et à l'éligibilité pour les élections municipales et au Parlement européen.

En mai 2000, l'Assemblée nationale vote une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étranger(e)s extracommunautaires, qui résident légalement sur le territoire depuis cinq ans au moins. Le Sénat, à son tour, le 8 décembre 2011, adopte cette même proposition. Il reste à mettre en œuvre la révision constitutionnelle nécessaire.

De nombreux(ses) responsables politiques de gauche, et aussi du centre et de droite, se sont exprimé(e)s en faveur de ce droit.

En 2012, lors des élections présidentielles et législatives, la nouvelle majorité a inscrit cette réforme dans son programme. Conformément à ses engagements dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, en juillet puis en septembre, a promis qu'il y aurait un projet de loi en 2013.

Près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires vivent et travaillent dans des communes où elles/ils participent à la vie locale et paient des impôts. Nombre d'entre elles/eux sont responsables d'associations, délégué(e)s de parents d'élèves, délégué(e)s syndicaux(cales)...

La vie locale est un lieu essentiel de la vie démocratique et il n'existe aucune raison pour que toutes celles et tous ceux qui résident sur ces territoires n'y participent pas de façon égale. Il est temps de franchir une nouvelle étape pour l'élargissement du suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et pour l'égalité des droits.

Les promesses électorales faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs(trices) à au moins quatre reprises, depuis 1981, doivent maintenant être tenues.

**Nous appelons à la mobilisation citoyenne pour que cette réforme, essentielle pour une République ouverte et fraternelle, soit mise en œuvre dès les élections municipales de 2014.**

Signez et faites signer la pétition : [www.droitdevote2014.org](http://www.droitdevote2014.org)

### Premiers signataires du collectif 14<sup>e</sup>

**Les associations :** Attac 14 (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), CCPEC 14 (Conseil Citoyen des Parisiens Extra-Communautaire), Collectif Logement 14<sup>e</sup>, LDH Paris 14/6 (Ligue des Drois de l'Homme Paris 14/6), RESF PSO (Réseau Education Sans Frontières Paris Sud-Ouest), Udé (Urbanisme et Démocratie), UTAC (union des Tunisiens pour l'Action Civique)

**Les partis :** EELV 14 (Europe Ecologie - Les Verts), GA 14 (Gauche Anticapitaliste), PCF 14 (Parti Communiste Français), PG 14 (Parti de Gauche), PS 14 Petit Montrouge (Parti Socialiste)

**Des Citoyens :** MF. Desbruyeres, D. Gentil